



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 11 février 2021**

L'an deux mille vingt et un le 11 février à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont Péan dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Madame Sandrine Rol, Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Jean RONSIN, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Bernard LOUAPRE, Georges DUMAS, Joël SIELLER (suppléant de M. PITRE)

Pouvoir : de Madame BOUKHENOUDA à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur HERVIOU à Monsieur RONSIN, de Monsieur RICHEUX à Monsieur DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUDA, Marie-Edith MACE, Messieurs Marc HERVE, Jean Francis RICHEUX, Rémi PITRE, Guillaume PERRIN, Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR, Patrick HERVIOU, Jean-Pierre MARTIN

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON (Payeur Départemental), Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL DEMOLDER

**Nombre de Membres du Comité présents : 9**

**Nombre de Membres du Comité votants : 12**

Date de la convocation : le 2 février 2021

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°21/02-07 Approbation du Compte de Gestion 2020**

## Comité syndical du 11 février 2021

### N°21/02-07 Approbation du Compte de Gestion 2020

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Payeur Départemental, pour l'année 2019;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

**1°) APPROUVER** le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Payeur Départemental

**2°) AUTORISER** monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2020 en vue de leur transmission au juge des comptes.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

Fait à Rennes, le 11 février 2021

Le Président,



Joseph BOIVENT